

Association Paysages et Forêts de l'Armançon (APFA)

Lettre aux adhérents : Février 2021

Sur le front de l'éolien, il y a eu, ces derniers mois, de bonnes et de moins bonnes nouvelles.

Par ailleurs, certaines actions ont été initiées par votre association.

Parmi les bonnes nouvelles :

- L'arrêté de mesure d'urgence de la Préfecture de l'Yonne du 2 juillet 2020 demandant à l'opérateur du parc éolien de MASSANGIS-GRIMAULT d'« interrompre les opérations de renforcement de sol de deux éoliennes car les fondations menaçaient les eaux souterraines ».
- Par ailleurs, le Préfet de l'Yonne a pris un arrêté le 5 octobre 2020 portant rejet de la demande d'autorisation environnementale d'exploiter la tranche 1 d'un parc éolien des « Terres et Vents de RAVIERES ».

La motivation de cet arrêté préfectoral s'appuie sur la covisibilité de ce projet de parc avec le château d'ANCY-LE-FRANC et celui de NUITS-SUR-ARMANÇON.

L'arrêté souligne que les éoliennes se situeraient dans des zones de fertilité de la forêt communale, ayant bénéficié de financements publics.

L'opérateur n'a pas, par ailleurs, procédé à une étude de l'effet d'effarouchement des éoliennes sur les chiroptères des zones Natura 2000, notamment en terme de pertes de territoires de chasse.

Les tranches 2,3,4 avaient déjà été rejetées par un arrêté du 4 septembre 2018 et un recours a été déposé par l'opérateur contre ces quatre décisions.

Parmi les moins bonnes nouvelles :

- Après de longs mois de suspensions des travaux en raison de la défaillance d'un sous-traitant le parc éolien de CHATEL-GERARD- SARRY est quasiment terminé.

Or, un nid de cigogne noire, oiseau très rare et donc très protégé, vient de s'installer pour la première fois dans notre région, situation documentée par les techniciens de l'Office National des Forêts.

Aux côtés de certains Maires et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'APFA vient d'engager une action pour obtenir l'arrêt total du fonctionnement de ces 11 éoliennes durant la période de nidification.

- Des **actions** ont, enfin, été engagées.

Concernant les projets de parcs éoliens de VILLIERS-LES-HAUTS et ARGENTEUIL, deux arrêtés de rejet ont été signés par le Préfet de l'Yonne. Les deux opérateurs contestent ces décisions devant la Cour administrative d'appel de LYON. Nous avons décidé de défendre, aux côtés de l'État, ces deux arrêtés par une intervention volontaire. La clôture a été prononcée. Notre avocat sera présent aux deux audiences.

Mais l'année 2021 sera surtout marquée par le combat sans merci que nous allons mener contre le projet éolien démentiel des Hauts-de-l'Armançon dont je rappelle qu'il serait constitué de 18 éoliennes dont 17 en forêt de 242 mètres en pointe de pale.



La photo de la page précédente donne une idée de la hauteur de ces éoliennes (parmi les plus hautes de France) par rapport à la canopée.

Ce projet, totalement démesuré, comporte cependant de très nombreuses faiblesses qui ont été pointées par l'État dans une lettre de la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Yonne, adressée à l'opérateur, la société WPD, en date du 18 février 2020, dont nous avons obtenu copie.

Les services de la Préfecture soulignent plusieurs aspects problématiques du dossier : impact sur les chauves-souris, présence à moins de cinq kilomètres d'un nid de cigogne noire, menace sur la qualité des eaux souterraines par les fondations envisagées, etc.

Contrairement à ce que veut faire croire WPD par une communication agressive et déloyale, son dossier présente des vices que nous nous chargerons de faire connaître.

Pour la suite, la société WPD doit répondre aux remarques et observations de l'État avant février 2021.

Une fois les réponses obtenues, deux solutions sont possibles après une courte instruction des principaux services de l'État concernés :

- Soit la nouvelle version du dossier répond aux remarques formulées le 18 février 2020 et une enquête publique sera lancée.
- Soit le dossier est rejeté car les compléments sont jugés insuffisants.

Quoiqu'il en soit, notre association engagera dans les prochains mois des actions d'information nombreuses (pétition, distributions de tracts etc.).

Nous comptons sur vous pour relayer ces informations et nous faire part de vos propositions. Nous devons faire échouer ce projet et nous nous mobiliserons pour cela.

Merci enfin de nous aider dans nos actions en nous adressant les cotisations pour l'année 2021 et en nous retournant le bulletin d'adhésion ci-joint.

Le poids de notre Association dans nos actions dépend de notre mobilisation à tous !

Jean-Yves NICOLAS

Président de l'APFA